

# DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT



## Plus que jamais la CGT est aux côtés des travailleurs et travailleuses des TPE, après cette année pas comme les autres

La crise sanitaire liée à la Covid-19 aura mis en avant les « premiers de corvée », dont un certain nombre d'entre vous, salariés des très petites entreprises. Depuis le mois de mars dernier, beaucoup d'entre vous ont sollicité la CGT sur vos droits sociaux, l'activité partielle, le droit de retrait, la santé au travail, la prévention, vos conditions de travail, votre emploi... La crise sociale qui s'est installée menace aujourd'hui un grand nombre d'emplois. Dans les TPE, ces questions risquent d'être une nouvelle fois invisibilisées, face aux situations des grands groupes. Bien que vous n'ayez pas de syndicat dans votre entreprise, la CGT est toujours là,

à vos côtés, pour vous écouter, vous conseiller, vous aider à vous organiser, revendiquer et pour construire avec vous le monde de demain. Notre responsabilité est grande aujourd'hui, pour mener ensemble la bataille face aux urgences sociales et climatiques. Les élections TPE auront cette année un retentissement particulier. Alors que vous avez rarement l'occasion de vous exprimer, ce scrutin sera l'occasion de renouveler votre confiance en la CGT et de nous donner de la voix pour porter ensemble un projet de progrès social et environnemental. Pour gagner de nouveaux droits, donnez-vous le droit de voter CGT !

Salariés du particulier employeur, assistantes maternelles, salariés travaillant dans les petits commerces, des associations, des entreprises de l'artisanat, des petites entreprises sous-traitantes, des hôtels-café-restaurants, des petites structures du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel, de l'enseignement, du sport ou de l'éducation populaire... Vous êtes 4,5 millions à travailler dans les « très petites entreprises » (TPE), employant moins de 11 salariés.

En tant que salariés d'une très petite entreprise, vous êtes appelés à choisir l'organisation syndicale qui vous représentera pendant les 4 prochaines années dans les négociations interprofessionnelles, de conventions collectives, ou dans les instances paritaires régionales... Vous aurez également l'occasion d'élire des femmes et des hommes qui vous représenteront en proximité dans des commissions paritaires régionales des 13 régions métropolitaines et dans les départements d'outre-mer. Vos représentants siégeront dans ces lieux de dialogue social de votre territoire.

## Pour améliorer les conditions de vie et de travail des salariés des TPE, revendiquons ensemble :

- **le droit à une véritable démocratie** dans l'entreprise permettant aux salariés de participer à l'organisation du travail et de garantir les conditions de son exercice ;
- **l'obtention d'un Code du travail** du XXI<sup>e</sup> siècle et de droits interprofessionnels de haut niveau, garantissant des « droits sociaux fondamentaux » pour toutes et tous les salariés ;
- **la mise en place d'une « sécurité sociale professionnelle »** afin qu'aucun salarié ne subisse plus de rupture dans ses droits sociaux ;
- **des politiques publiques pour l'emploi,**

la réindustrialisation et la relocalisation de filières d'activités, intégrant les TPE et permettant la reconnaissance de la responsabilité sociale des entreprises « donneuses d'ordres » envers les salariés des entreprises sous-traitantes ;

- **la reconnaissance du « développement humain durable »**, fondé notamment sur la revalorisation du travail, la préservation de l'environnement et l'anticipation des transitions nécessaires pour que l'activité humaine ne porte pas atteinte à l'avenir de la planète ;
- **la reconnaissance du travail** par le salaire et la prise en compte des qualifications ou des certifications dès l'entrée dans l'entreprise ainsi que de l'expérience acquise ;
- **une réforme juste des retraites**, sans

décote, afin de répondre aux besoins de la population et de prendre en compte de la pénibilité de certains emplois ;

- **l'égalité réelle** entre les femmes et les hommes ;
- **une meilleure organisation du travail**, sans autoritarisme, permettant de concilier vie privée et vie professionnelle, et donc des services publics de qualité : crèches de proximité, transports en commun...
- **la mise en place de mesures** pour permettre aux salariés d'avoir un droit prioritaire de reprise de leur entreprise, sous forme de coopérative par exemple ;
- **un meilleur accès aux aides publiques** et aux crédits bancaires pour les TPE afin de mieux financer le travail et d'améliorer la vie des salariés.

# DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT



## Pourquoi dois-je voter aux élections TPE et voter CGT ?

Quand je me donne le droit de voter CGT aux élections TPE, je participe à déterminer la représentativité de la CGT en lui donnant le droit de négocier, de proposer pour améliorer mes conditions de travail, mon salaire, mes futurs droits à la retraite, mon temps de travail, mes droits à congés... au travers des négociations nationales ou dans les conventions collectives.

Je donne aussi du poids à la CGT pour me représenter dans les Conseils des Prud'hommes ou les commissions paritaires en région. Les mandatés CGT défendront mes droits et porteront les revendications construites par la CGT avec les salariés des TPE lors de rencontres organisées sur le territoire.

### Et l'encadrement, quelle place dans les TPE et dans cette élection ?

Avec plus de 80000 syndiqués dans l'encadrement, la CGT porte les aspirations spécifiques des cadres et professions intermédiaires dans les négociations et les défend dans les conseils de prud'hommes. Forfaits jours, exercice de la responsabilité professionnelle, management, reconnaissance de nos qualifications, télétravail et droit à la déconnexion... la CGT, via son Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens, offre un cadre spécifique pour permettre à l'encadrement de faire entendre ses aspirations. Organiser cadres, professions intermédiaires, ouvriers et employés permet à la CGT d'éviter les pièges de la division entre catégories et de faire converger les attentes et les intérêts de l'ensemble du salariat. La CGT vient par exemple de gagner un accord national interprofessionnel renforçant le statut cadre que les employeurs voulaient supprimer. Cet accord garantit des droits interprofessionnels, notamment l'accès à une prévoyance spécifique pour tous les cadres quelle que soit la taille de leur entreprise, ce qui empêche le *dumping*.

**Ensemble, donnons-nous le droit, et relevons le défi d'une participation importante à cette élection TPE du 22 mars au 4 avril 2021.**

### Un syndicat, à quoi ça sert dans une TPE ?

En me syndiquant, je me donne le droit de ne plus être isolé, pour défendre mes intérêts, qu'ils soient collectifs ou individuels. Organisé dans un syndicat, je me donne le droit de me défendre, de construire les revendications avec d'autres salariés des TPE et des entreprises plus grandes.

Dans ces petites entreprises, la proximité des rapports avec l'employeur ne rend pas faciles les échanges et l'affirmation de mes besoins au sujet de mes conditions de travail, mon salaire ou la reconnaissance de diplôme à l'embauche. En me syndiquant, je me donne le droit de trouver un lieu de solidarité pour échanger, être informé sur ma situation professionnelle, sur le respect de l'application de mes droits. À la CGT, des structures de proximité sont présentes sur tout le territoire ; elles sont là pour nous donner le droit de nous organiser.

**Quand je vote et fais voter aux élections TPE, pour la CGT, du 22 mars au 4 avril 2021, je me donne le droit de conquérir des droits nouveaux et de défendre mes droits présents.**



Rendez-vous sur le site [cgt-tpe.fr](http://cgt-tpe.fr) pour plus d'informations, les dernières actualités, des témoignages, les réponses à vos questions les plus courantes...

# DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT



## Nouvelle-Aquitaine

### LES COMMISSIONS PARITAIRES RÉGIONALES : OUTILS DE TOUS LES SALARIÉS DES TPE

Salariés des TPE, nous disposons d'instances de représentation en territoires : les commissions paritaires régionales (CPR).

Ce sont des lieux uniques de démocratie sociale, de dialogue social entre vos représentants syndicaux et les employeurs des TPE. Elles demeurent trop souvent méconnues. Les actions menées depuis 2010 dans notre région sont multiples, mais inégales selon les commissions paritaires. L'attitude constructive des employeurs ou leur volonté de ne rien faire aura principalement conditionné le bilan d'activité des commissions depuis 2017.

La période de la crise sanitaire aura illustré cette triste réalité : durant celle-ci, seules les commissions de l'artisanat, des professions libérales (organisations de salariés et d'employeurs), du particulier employeur et assistantes maternelles sont intervenues, notamment auprès des pouvoirs publics régionaux. Ces CPR ont exigé que la santé des travailleurs et la prévention des risques soient la seule priorité.

#### Les mandats CGT Nouvelle-Aquitaine des CPR ont agi pour :

- **la mise en place d'un dispositif d'activités sociales, culturelles et sportives**, régional (Vivarti) et national (Proximéo) au bénéfice des salariés de l'artisanat. La CGT revendique une généralisation de ce type de dispositif pour l'ensemble des entreprises en région avec un financement dédié des entreprises, à l'image des CSE pour les grandes entreprises ;
- **la prévention des risques professionnels**, et l'amélioration des conditions de travail ;
- **une formation professionnelle** (apprentissage, alternance, continue) plus accessible aux salariés des TPE. De meilleures conditions d'apprentissage (accompagnement dans l'entreprise, conditions adaptées de transport, d'hébergement...). La formation tout au long de la vie professionnelle doit permettre la reconnaissance des compétences et des

#### L'emploi dans les TPE de Nouvelle-Aquitaine :

Nous sommes 420 000 salariés travaillant dans les 150 000 très petites entreprises. La représentation des salariés de chacun des secteurs professionnels est assurée dans 4 commissions paritaires régionales : CPRI (1), CPRIA (2), CPR-PL (3), CPRPE (4).

Ces emplois sont répartis en six grands secteurs d'activité :

- **artisanat (2) : métiers du bâtiment, hôtel, café, restaurant, métiers de l'alimentation (bouchers, boulangers...) et des services (coiffeurs, esthétiques...);**
- **service à la personne (4) : assistantes maternelles, aides à domicile...**
- **professions libérales (3) : cabinets médicaux, pharmacies, notaires, avocats, architectes, géomètres...**
- **secteur associatif, culturel... (1) : spectacles, économie sociale et solidaire ;**
- **petites industries : métallurgie, agroalimentaire...**
- **services de l'automobile.**

qualifications, de meilleurs salaires, et la possibilité de parcours professionnel...

#### La loi définit leurs compétences :

- **donner toute information** ou conseil sur les dispositions légales ou conventionnelles aux salariés et aux employeurs ;
- **rendre tout avis sur les questions spécifiques aux TPE :** emploi, formation, GPEC, conditions de travail, santé au travail, égalité professionnelle, travail à temps partiel, mixité des emplois ;
- **faciliter la résolution de conflits :** individuels ou collectifs n'ayant pas donné lieu à la saisine d'une juridiction (avec l'accord des parties concernées) ;
- **faire des propositions en matière d'activités sociales et culturelles.**



## DES COMMISSIONS PARITAIRES RÉGIONALES : OUTILS DE TOUS LES SALARIÉS DES TPE

Nous disposons de droits à faire valoir, notamment les conventions collectives. Nous avons besoin d'en gagner de nouveaux, pour toujours mieux répondre à nos besoins. Nous avons des revendications, des aspirations, dans la diversité de nos métiers, de nos catégories professionnelles et de nos territoires... La CGT propose que les commissions paritaires s'organisent au plus proche des réalités et de la diversité des territoires régionaux notamment par des représentations des salariés de proximité dans les localités, les bassins d'emploi.

La CGT des départements et localités de la région Nouvelle-Aquitaine, vos représentants salariés des commissions paritaires sont disponibles, à votre écoute, pour qu'ensemble nous transformions nos aspirations en réalités concrètes, de la localité au territoire régional, lieux d'intervention des CPRI et autres commissions paritaires.

# Nos 10 candidats CPRI



**PEREIRA**  
**Clarice**  
Employée



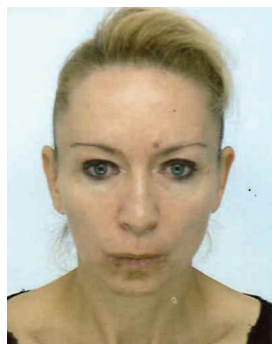
**CIONA**  
**Mario**  
Coloriste



**GUTIERREZ**  
**Charlotte**  
Comédienne et  
metteur en  
scène



**HUBERT**  
**Manuel**  
Agent d'accueil



**RIVET**  
**Patricia**  
Caissière



**WEINBERG**  
**Stéphane**  
Employé



**SIALELLI**  
**Christelle**  
Assistante  
maternelle



**LARROQUIS**  
**Éric**  
Dessinateur



**MORIN**  
**Hélène**  
Assistante  
de production



**CHORHY**  
**Anton**  
Employé  
restauration